



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

**Monsieur le Maire de CUVRY**  
Rue des Ecoles  
57420 CUVRY

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CBI

**Objet : Dossier de déclaration concernant le lotissement St  
Vincent der Paul à CUVRY  
Accord avant le délai de 2 mois**

**PJ : Fiche de renseignement descriptive du IOTA**

Metz, le 6 octobre 2015

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **l'aménagement du lotissement Saint-Vincent de Paul sur le site de l'ancien séminaire à CUVRY,**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 5 octobre 2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2015-000250**
- Dossier réalisé par : **Ingérop Strasbourg**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Copie : Ingérop